

PROCÈS-VERBAL

CONSEIL D'INSTITUT DE L'INSPÉ DE L'ACADÉMIE DE POITIERS

DU 1^{ER} OCTOBRE 2024

Affaire suivie par A. BENOIT
PV 2024-10-01
Courriel : angelique.benoit@univ-poitiers.fr

Par courrier du directeur de l'INSPÉ de l'académie de Poitiers, en date du 24 septembre 2024, le Conseil d'institut de l'INSPÉ de l'académie de Poitiers a été convoqué pour une réunion le 1^{er} octobre 2024.

A) Membres siégeant au Conseil :

Étaient présents :

Membres élus :

- M. Denis ALAMARGOT, PU, site INSPÉ du Campus de Poitiers
- Mme Marie-Aude CÉZAC, PRAG, site INSPÉ du Campus de Poitiers
- Mme Muriel CORET, MCF, site INSPÉ du Campus de Poitiers
- M. Sébastien KERBRAT, TECH, site INSPÉ du Campus de Poitiers
- Mme Carla NADIN, étudiante M2 Master MEEF 3 mention Encadrement Éducatif

Membres représentants de l'université de Poitiers :

- M. Manuel GIMENES, MCF, UFR Sciences Humaines et Arts
- Mme Effrosyni LAMPROU, MCF, UFR Lettres et Langues

Personnalités extérieures :

- Mme Carole BOYER, Inspectrice de l'Éducation Nationale, Académie de Poitiers
- Mme Laëtitia BREGON, Directrice école élémentaire Applications Jules Ferry Niort
- Mme Alison CHARAMON-HILL, Inspectrice d'Académie - Inspectrice Pédagogique Régional, Anglais, Académie de Poitiers
- M. David FÉVIN, Directeur de l'École Académique de la Formation Continue – EAFC – Académie de Poitiers / Responsable du service inter académique de la formation des personnels d'encadrement (SIA-FPE) de la région Nouvelle Aquitaine
- M. François GEOFFRIAUX, MCF, Responsable des formations MEEF - La Rochelle Université
- Mme Delphine OGER, Doctorante au CERCA-CNRS
- Madame Valérie THIERY, PU, Laboratoire LIENSs - La Rochelle

Étaient représentés :

- M. Yannick BLANDIN, PU, Assesseur à la pédagogie, UFR des Sciences du Sport (par M. Denis ALAMARGOT)
- M. Guillaume GARNIER, PRAG, site du Campus de Poitiers (par Mme Marie-Aude CÉZAC)
- M. Daniel LARDEAU, PRCE, site INSPÉ du Campus de Poitiers (par Mme Muriel CORET)
- Mme Nathalie RIMBAULT RATIERE, Enseignante agrégée de lettres, Collège Jean Moulin, Poitiers (par Mme Muriel CORET)
- M. Guillaume TEILLET, MCF, site INSPÉ du Campus de Niort (par Mme Marie-Aude CÉZAC)
- M. Yves TROUSSELLE, représentant du Conseil Régional de la région Nouvelle-Aquitaine (par M. Denis ALAMARGOT)

B) Membres invités :

Étaient présents :

- Mme Angélique BENOIT, assistante de direction, secrétaire de séance
- Mme Christelle COINDEAU, responsable du service financier
- Mme Émilie DESSEIGNE, responsable des services administratifs
- Mme Cécile LALANNE, directrice adjointe, assessseure à la pédagogie
- M. Victor MILLOGO, directeur adjoint, chargé de la recherche et de l'internationalisation.

Nombre de membres présents : 12 en présentiel / 2 en visio à l'ouverture de séance

Nombre de votants présents : 14 à l'ouverture de séance

Nombre de procurations : 6 à l'ouverture de séance

Nombre total de voix (votants présents + procurations) : 20

Ordre du jour :

1. Présidence par intérim du CI et élections partielles
2. Approbation du PV de la séance précédente
3. Points d'information :
 - Réforme de la formation initiale des enseignants
 - Retour sur la Journée académique [JA1] - rentrée officielle de l'INSPÉ
 - Inscription à l'INSPÉ 2024-2025 : effectifs Mon MASTER MEEF, DU CAPEFE et PEES, DIU SCEF et PEES
 - Adaptation de la modalité d'évaluation des PEES mi-temps (PE) vers un oral individuel au lieu d'un oral collectif
 - Analyse de la demande d'adaptation du référentiel des visites de stage pour les MEEF2, MEEF3 et MEEF4
4. Budget :
 - Point sur l'état d'investissement et des crédits de fonctionnement 2024 engagés à ce jour
 - Présentation du budget prévisionnel 2025 de la composante UP de l'INSPÉ de l'académie de Poitiers, par le directeur de l'INSPÉ (vote du CI)
5. Formations :
 - Capacités d'accueil de l'INSPÉ en 2025-2026 en MEEF : CAL et COL des mentions, sites et parcours (vote du CI)
 - Mise en œuvre ou non d'une seconde session en deuxième année de master (M2) pour les EC qui comportent un contrôle terminal (règlement des examens de l'Université de Poitiers s'appliquant ici à l'échelle de la composante) (vote du CI)
 - Évolutions des modalités d'évaluation des étudiants dans certaines EC des mentions du Master MEEF (vote du CI)
6. Projets :
 - Point sur le projet de création d'un DU préparation du CRPE
 - Point sur le projet d'organisation d'un séminaire international en didactique de la littérature
7. Questions diverses

La séance est ouverte à 9h45, le quorum étant atteint. 14 membres sont présents dont 2 membres en visio et 6 procurations ont été transmises en amont de la séance.

1. Présidence par intérim du CI et élections partielles :

Denis ALAMARGOT informe qu'avec le départ de madame la rectrice d'académie, il reste à nommer un(e) représentant(e) du rectorat, en remplacement de Michel FAYOL, président du CI sortant. Cette nomination complétera la liste des 5 représentants parmi lesquels le ou la présidente du conseil est élu(e). Le règlement intérieur stipule, qu'en l'absence de président(e), une présidence par intérim peut être assurée par la personne la plus âgée, parmi les représentants désignés par le Rectorat. Le directeur de l'INSPÉ remercie Alison CHARAMON-HILL d'avoir accepté cette présidence par intérim.

Par ailleurs, Denis ALAMARGOT indique que plusieurs sièges sont actuellement vacants au sein du CI :

- 1 siège Collège A (non pourvu) ;
- 1 siège Collège C (ex. Audrey PÉTARD) ;

- 1 siège Collège E (ex. Sabrina GUENIN) ;
- 1 siège étudiant titulaire / 4 suppléants (ce dernier point reste à vérifier car l'un des représentants des usagers devrait être inscrit en DU CAPEFE et va conserver la qualité lui permettant de siéger).

En raison des opérations électorales en cours au niveau de l'Université (conseils centraux et présidence), aucune élection partielle ne se tiendra avant début 2025.

2. Approbation du PV de la séance précédente :

Le compte-rendu de la séance précédente, du 11 juin 2024, est évoqué. En l'absence de remarque, Alison CHARAMON-HILL soumet au vote des membres du Conseil d'Institut le compte-rendu de la séance du 11 juin 2024.

Le procès-verbal du Conseil d'Institut du 11 juin 2024 est adopté à l'unanimité.

3. Points d'information :

- Réforme de la formation initiale des enseignants :

Denis ALAMARGOT rappelle que la réforme est suspendue jusqu'à nouvel ordre. Les réunions des groupes de travail de l'UP et de LRU, avec les différentes composantes concernées, pour la mise en place du « patch concours », ont été suspendues.

- Retour sur la Journée académique [JA1] - rentrée officielle de l'INSPÉ :

Denis ALAMARGOT rappelle que 5 journées académiques sont organisées à l'année, c'est-à-dire tous les 2 mois. C'est l'occasion de réunir tous les personnels et de partager un moment de cohésion.

Le programme de la Journée Académique du 02 septembre 2024 est présenté.

* 9h55-10h00 : Mot d'accueil par Guillaume GARNIER, responsable pédagogique du site - INSPÉ du campus de Poitiers

* 10h00-11h00 : Points d'information

- Politique générale - par Denis ALAMARGOT, directeur de l'INSPÉ
- Administration - par Emilie DESSEIGNE, responsable administrative
- Formations - par Cécile LALANNE, directrice adjointe, assesseure à la pédagogie
- Recherche et Internationalisation - par Victor MILLOGO, directeur adjoint

* 11h45-12h00 : Allocution de Virginie LAVAL, Présidente de l'Université de Poitiers.

* 12h30-14h00 : Moment de convivialité et repas (buffet - salle musique).

Lors de cette journée, la présidente de l'Université de Poitiers, Virginie LAVAL, est intervenue pour un mot institutionnel. À cette occasion, elle a exprimé le souhait de développer des licences pluridisciplinaires pour les futurs professeurs des écoles (PE), sur les différents sites de l'INSPÉ (16, 79, 86) de l'UP, à moyens constants, et ce indépendamment d'une réforme. Les équipes commencent à envisager la façon de pouvoir installer la licence pluridisciplinaire.

L'après-midi, plusieurs ateliers se sont tenus.

- * Ateliers Master MEEF1 1er degré, autour des départements de formation :
 - Harmonisation académique des évaluations
 - Mise à jour des tableaux d'évaluation par site

- Relecture des contenus des livrets étudiants du MEEF1

* Ateliers Master MEEF2 2nd degré et MEEF3 Encadrement Éducatif :

- Mise à jour des livrets de tuteur/référent de stage
- Création de deux tableaux de suivi des évaluations sur le format du MEEF1
- Création des livrets étudiants du MEEF2 et du MEEF3

Des questions ont émané des réflexions :

- Choix d'une 2nde session ou pas en M2 au niveau de la composante, pour chacun des contrôles terminaux
- Projet de création d'un DU prépa concours CRPE
- Adaptation souhaitée du référentiel des visites de stage dans le cas spécifique des mentions MEEF2, MEEF3 et MEEF4 (en raison de la distance à couvrir pour des visites académiques).

- Inscription à l'INSPÉ 2024-2025 : effectifs Mon MASTER MEEF, DU CAPEFE et PEES, DIU SCEF et PEES :

Les effectifs d'inscrits dans les différentes mentions, parcours et sites sont présentés. La CAL indique l'effectif envisagé.

MEEF mention 1er degré		
	CAL 2024	Inscriptions administratives réalisées
Angoulême	80	56
Niort	80	53
Poitiers	120	120
La Rochelle	120	110

Cécile LALANNE informe qu'un groupe de TP a dû fermer à Angoulême et Niort pour le MEEF 1^{er} degré faute d'inscrits.

MEEF mention 2nd degré		
	CAL 2024	Inscriptions administratives réalisées
Allemand	6	1
Anglais	20	19
Ed. Musicale	15	9
EPS	60	57
Espagnol	20	13
Hist/Géo	24/	24 (UP) / 10 (LRU)
Italien	10	2
Lettres	22	11
Maths	15/	14 (UP) / 9 (LRU)
SVT	19/	12 (UP) / 11 (LRU)
SES	15	13
SII	10	7
SPC	10	7

Pour le 2nd degré, très peu de candidats sont inscrits dans les disciplines orphelines. Un problème a été remonté auprès de l'établissement pour l'allemand, dans la mesure où il n'y a qu'un seul étudiant, ce qui implique de mutualiser avec d'autres parcours, et interroge sur les capacités de l'UP à former. Une rencontre est prévue avec Lettres et Langues et la présidence. A contrario, il existe une forte tension dans les disciplines Histoire -Géographie et EPS.

MEEF mention Encadrement Educatif		
	CAL 2024	Inscriptions administratives réalisées
Poitiers	20	14

S'agissant d'Encadrement Éducatif, le peu d'effectifs interroge sur la dynamique de la formation et l'attractivité du métier de CPE. Une mutualisation pourrait être envisagée avec le MEEF2 mention 2nd degré. Par ailleurs, la responsable de mention souhaite travailler sur la communication autour du Master.

MEEF4 mention PIF		
	CAL	Inscriptions administratives réalisées
FACo	30	10
IME alternance	20	11
IME		
IPEF ENS	30	4
IPHD	20	18

Concernant le parcours IPEF-ENS (nouvelle formation ouverte en 2024/2025) au sein de la mention MEEF4 PIF, l'effectif escompté n'a pas été atteint, en raison de l'absence d'un partenariat abouti avec Réseau Canopé national.

Les faibles effectifs en M1 du MEEF4 sont toutefois compensés par les mutualisations entre les parcours de la mention.

Carla NADIN demande les chiffres pour les DU CAPEFE. Les éléments ci-dessous sont intégrés en cours de séance.

1er octobre 2024		
	Inscriptions prévisionnelles	Inscriptions administratives réalisées
DU CAPEFE	17	12
DIU SC. CO.	14	8
DU 1er Degré	150	148
DU 2nd Degré	129	117
DIU 1er Degré	51	51
DIU 2nd Degré	68	67

Il est précisé que, pour le DU CAPEFE et le DIU Sciences Cognitives, les inscriptions passent par UP Pro ce qui rend le processus plus long.

Carla NADIN demande si un étudiant en CAPEFE peut siéger au Conseil d'Institut. Denis ALAMARGOT confirme, à la condition que cet étudiant soit inscrit administrativement.

Il est précisé que pour les DU PEES, temps complet, 148 inscriptions ont été effectuées. À noter que l'INSPE bénéficie de 450 euros de crédit pour chaque étudiant en DU pour le 1er et 2nd degrés, pour financer la formation. En ce qui concerne les DIU 1er degré, 2nd degré, les PEES mi-temps, ces derniers bénéficient de 250 heures de formation et l'INSPE reçoit 1 600 euros en dotation directe via l'université, adressés par le ministère. Cela représente entre 250 000 et 270 000 euros qui sont à disposition de Poitiers, dont une partie est compensée à l'Université de La Rochelle, par le biais d'une balance budgétaire. Denis ALAMARGOT souligne que le budget alloué est très bas pour assurer 90 heures et 250 heures de formation, ce qui oblige à mutualiser, adapter,

et optimiser les formations afin d'éviter un déficit. Si tel était le cas, ce serait à l'INSPÉ de supporter le déficit sur son budget de fonctionnement.

Cette dotation existe depuis 3 ans, et l'INSPÉ vient juste de la recevoir en septembre 2024, pour un montant de 30 000 euros de budget fonctionnement, à dépenser d'ici la fin de l'année civile. Denis ALAMARGOT précise que cela fait donc 3 années que l'INSPÉ vit à crédit pour assurer cette formation. Cette formation importante a pesé très lourd sur les heures, sur le déficit, et cette année encore, l'INSPÉ accuse un déficit budgétaire en raison de la mise en œuvre de cette formation.

- Adaptation de la modalité d'évaluation des PEES mi-temps (PE) vers un oral individuel au lieu d'un oral collectif :

Un étudiant qui a été reçu au concours sans un Master MEEF est tenu de suivre une formation à mi-temps. Dans ce cadre, un oral semi collectif d'évaluation était mis en place, étant pris en compte par le Directeur de l'INSPÉ pour l'avis de titularisation.

À la suite d'une demande des stagiaires lors des Conseils de Perfectionnement, et en raison de l'enjeu de la titularisation, il a été décidé de remplacer l'oral collectif des PEES mi-temps 1er degré par un oral individuel.

- Analyse de la demande d'adaptation du référentiel des visites de stage pour les MEEF2, MEEF3 et MEEF4 :

Il est précisé que le tableau voté par le CA de l'UP et qui définit les heures associées à différentes actions de formation non liées au cours, comme les visites de stages qui donnent lieu à une compensation en heures, a été exposé au COSP.

Tutorat Mixte MEEF référent	Eff * 2
Tutorat Mixte MEEF 1 ^{re} visite	Eff * 1,5
Tutorat Mixte MEEF 2 nd visite	Eff * 1,5

Denis ALAMARGOT précise que le tutorat mixte (visite) peut être payé à hauteur de 5 heures qui se décomposent en 2 heures (suivi téléphonique, consultation du rapport, ...) et 2 X 1h30. Le référent bénéficie automatiquement de 2 heures, sans déplacement. Sans aucune visite, il n'est pas possible de déroger à la règle et c'est donc 2 heures qui s'appliquent. Il indique que certains collègues, notamment ceux enseignant au sein du MEEF 4, ont soulevé une iniquité avec le MEEF 1 et 2, car les affectations sont académiques pour ces derniers. Pour le MEEF 4, les temps de déplacements peuvent être conséquents selon la situation géographique du stage.

Il est demandé à ce que le CI soit saisi de cette problématique, et la fasse remonter auprès du Conseil d'Administration de l'UP. Cela impliquerait de réfléchir aux modalités possibles de prise en compte des temps de trajets.

Alison CHARAMON-HILL invite les membres du CI à faire part de leurs commentaires. En l'absence de remarque, elle propose de passer au point suivant de l'ordre du jour.

4. Budget :

- Point sur l'état d'investissement et des crédits de fonctionnement 2024 engagés à ce jour :

Denis ALAMARGOT précise que le budget prévisionnel UP est voté en octobre, et le budget de projet consolidé de l'année N (de Poitiers, LRU et rectorat) est présenté en mars de l'année N+1.

Un point sur l'état du budget actuel est présenté. En septembre 2023, le budget 2024 avait été voté et la direction s'était engagée à communiquer un point d'étape. Les données détaillées sont connues (achats, factures,).

Denis ALAMARGOT rappelle que c'est le budget alloué par l'UP à la composante pour les 3 sites (16, 79 et 86). Le budget prévisionnel et l'état des dépenses pourraient être présentés au prochain CI pour La Rochelle.

Le budget est composé d'une partie en investissement qui permet d'avoir des équipements (informatique, mobilier, tout achat supérieur à 800 euros hors taxe) et une partie en fonctionnement (dépenses inférieures à 800 euros HT, frais de missions, réception, ...).

L'INSPE est à 92 % de taux d'exécution du budget d'investissement. Ce qui signifie que tout au long de l'année, l'INSPE a répondu aux besoins d'investissements sur Poitiers.

Denis ALAMARGOT commente le tableau présenté au niveau de l'investissement. En septembre, il reste 4 195,68 euros à dépenser. Il précise que, pour Niort, il y a eu moins d'investissements cette année car, l'an dernier, 12 000 euros ont été consacrés au site de Niort pour réaménager les bureaux et un espace pour les formateurs. Par conséquent, les investissements sont rééquilibrés d'une année à l'autre. À noter que les dépenses du site de Poitiers sont plus conséquentes en raisons des effectifs plus importants (étudiants et formateurs). Tous les aménagements de Poitiers sont détaillés.

L'excellent taux d'exécution budgétaire d'investissement devrait démontrer à l'établissement que l'INSPE a besoin de ses crédits d'investissement.

EXÉCUTION BUDGET D'INVESTISSEMENT

Enveloppe 2024 :	50 153,95 €	
Consommé au 27/09/2024 :	45 958,27 €	92% de taux d'exécution
Solde restant au 27/09/2024 :	4 195,68 €	

SITE 16	5 341,08 €
MOBILIER	1 937,14 €
Réaménagement de la salle des formateurs	1 510,24 €
Réaménagement d'un bureau administratif	426,90 €
INFORMATIQUE	1 734,44 €
Caméras 360 degrés	1 113,24 €
PC	621,20 €
MATÉRIELS PÉDAGOGIQUES	1 669,50 €
Système NEW ATOOBAC	1 669,50 €

SITE 79	1 734,44 €
INFORMATIQUE	1 734,44 €
Caméra 360 degrés	1 113,24 €
PC	621,20 €

SITE 86	38 882,74 €
MOBILIERS	22 134,17 €
Réaménagement de la reprographie et ergonomie	3 563,14 €
Réaménagement et équipement de la salle 006	4 325,03 €
Réaménagement de la salle des formateurs	14 246,00 €
INFORMATIQUE	15 748,57 €
Caméras 360 degrés	2 221,62 €
PC	10 816,17 €
Tablettes	1 073,14 €
Serveurs de données	1 637,64 €
AUTRES ÉQUIPEMENTS	1 000,00 €
Machine à Café	1 000,00 €

Sur l'enveloppe de fonctionnement, 140 000 euros étaient budgétés. Une enveloppe supplémentaire de 30 000 euros a été perçue par l'INSPE pour le fonctionnement de la formation des PEES.

Une baisse de crédits de 14 000 euros est à prévoir, en raison de la baisse de la subvention du Campus des Valois.

Après application de cette déduction, il resterait 67 107 euros de fonctionnement jusqu'à la clôture de l'exercice budgétaire. En se basant sur les consommations de l'année passée, 20 000 euros de dépenses sont encore attendues pour les déplacements professionnels jusqu'à décembre. Il resterait donc 47 107 euros à dépenser jusqu'à la fin de l'année, qui seront répartis sur les sites (matériel pédagogique, seconde vague), et pour le fonctionnement de l'INSPE académique (actions à portée académique). Des dépenses complémentaires sont également à prévoir pour l'organisation de la dernière journée académique de l'année civile.

Une seconde vague d'appels va être lancée pour l'achat de matériel pédagogique sur les différents sites.

Denis ALAMARGOT souligne un point de vigilance sur les dépenses à venir. À partir de début novembre, les achats devront être terminés, afin de garantir une livraison avant la fin de l'année civile, et éviter un impact sur le budget 2025.

Un état des lieux des prêts de matériels aux étudiants a été sollicité par les organisations syndicales. Denis ALAMARGOT indique que, pour Poitiers, 300 prêts de matériel ont été réalisés sur les 2 dernières années, tout type confondu. Actuellement, 9 PC portables sont prêtés à des étudiants et 1 IPAD. L'INSPÉ n'a jamais refusé de matériel. Les demandes sont honorées. Il n'y a pas besoin de réinvestir sur ce poste. C'est assez satisfaisant, même si quelques critères peuvent être affinés.

Aucune question n'est soulevée.

- Présentation du budget prévisionnel 2025 de la composante UP de l'INSPÉ de l'académie de Poitiers, par le directeur de l'INSPÉ (vote du CI) :

Le budget prévisionnel 2025 est présenté. Denis ALAMARGOT détaille les grandes masses.

RESSOURCES - Attributions BI 2025						2025	2024	écart 25/24	%
AJUSTEMENTS BP	Dotation fonctionnement formation support - SOCLE pour composantes pédago	BP	NA	U00	fct	175 107 €	191 151 €	- 16 044 €	-8,39%
	Correction fonctionnement	BP	NA	U00	fct	- €	14 308 €	- 14 308 €	-100,00%
	CQD hors recherche et Crédits fléchés MESRI	BP	NA	U00	fct	90 000 €	100 000 €	- 10 000 €	-10,00%
	Ajustement d'équilibre - compensation baisses effectifs et SCSP	BP	NA	U00	fct	122 937 €	30 629 €	92 308 €	301,37%
	Crédits de Fonct. pour formations par apprentissage	BP	NA	U00	fct	2 400 €	3 000 €	- 600 €	-20,00%
	Retour sur formations locales	BP	NA	U00	fct	3 000 €	2 500 €	500 €	20,00%
	Compensation pour externalisation entretien locaux / infrastructure (CQDR) / VTR hors activité de formation	BP	NA	U00	fct	33 595 €	32 718 €	877 €	2,68%
	Compensation pour personnel recherche	BP	NA	U00	fct	2 168 €	1 949 €	219 €	11,24%
	Subvention Niort (CAN)	BP	NA	U00	fct			- €	
	Subvention Niort (CG79)	BP	NA	U00	fct			- €	
	Collectivités territoriales	BP	NA	U00	fct	80 980 €	47 400 €	33 580 €	70,84%
	Retour locations de locaux	BP	NA	U00	fct	877 €	8 183 €	- 7 306 €	-89,28%
	Dotation investissement formation support	BP	NA	U00	inv	54 788 €	50 154 €	4 634 €	9,24%
	contrats pro, VAE, reprises études	BP	NA	UP&PRO	fct	32 479 €	41 097 €	- 8 618 €	-20,97%
	TOTAL RESSOURCES ATTRIBUTIONS BP						598 331 €	523 088 €	75 243 €
FONCTIONNEMENT					FG	543 543 €	472 934 €	70 609 €	14,93%
INVESTISSEMENT					INV	54 788 €	50 154 €	4 634 €	9,24%

La dotation accordée par l'Université de Poitiers à l'INSPÉ s'élève à 598 331 euros (en augmentation de 14% par rapport à l'année dernière, notamment sur l'investissement +4k €).

Ressources 2025 collectées par l'INSPÉ directement (composante INSPÉ)

RESSOURCES PROPRES INSPÉ					conv.	2025	2024		
Campus Des Valois	CRB U12 - Convention UP/ CDV	BP	NA	RG_PUBL	FD110		60 500 €		
	Boutique en ligne	BP	NA	RG_RPRO		500 €			
TA	U12C10 FI - Taxe apprentissage	BP	ITASC022	RG_RPRO	FD040	1 000 €			
total ressources propres - FONCTIONNEMENT						1 500 €			
TOTAL RECETTES (AJUSTEMENTS + RECETTES PROPRES)						599 831 €	583 588 €	16 243 €	2,78%

Les ressources propres de l'INSPE apparaissent toutefois en forte diminution (de 60 500 € à 1 500 €), en raison de l'intégration de la subvention du campus des Valois à la dotation initiale de l'Université. Cette dotation, elle-même en diminution, était incluse auparavant dans les ressources propres de l'INSPE.

À ces montants doivent être déduites des charges (présentées en séance), qui sont prélevées à la source par l'Université, sur le budget initial de l'INSPE.

Contributions 2025 - prélèvements « à la source » (composante INSPE) :

CONTRIBUTIONS - prélèvements à la source					2025	2024	écart 25/24	%
Contribution au titre des formations locales	BP	NA	U00	fct		- €	- €	
Participation fonctionnement PUN	BP	NA	Iriaf/pun	fct			- €	
Fluides ESPE de la Charente	BP	NA	DLPI	fct			- €	
Contribution au titre des rémunérations en central des personnels contractuels	BP	NA	U00	pers	16 676 €	20 067 €	3 391 €	-17%
Contribution au titre du CF UBPAIE	BP	NA	U00	pers	216 198 €	224 613 €	21 585 €	10%
AJUSTEMENTS BP								
Bibliothèque Intégrée ESPE	BP	NA	SCD	fct	80 000 €	80 000 €	- €	0%
Vérifications techniques réglementaires	BP	NA	U00	fct	2 805 €	2 068 €	737 €	36%
Téléphone fixe	BP	NA	i média	fct	1 097 €	1 097 €	- €	0%
Téléphone mobile	BP	NA	i média	fct	3 582 €	2 429 €	1 153 €	47%
Courrier	BP	NA	DLPI	fct	720 €	631 €	89 €	14%
Entretien locaux	BP	NA	DLPI	fct	34 211 €	34 055 €	156 €	0%
MICROSOFT EES	BP	NA	imedia	fct	1 691 €	1 717 €	26 €	-2%
Cartes carburant	BP	NA	DLPI	fct	5 924 €	2 517 €	3 407 €	135%
TOTAL CHARGES PRELEVEES AU BP					392 904 €	369 193 €	23 711 €	6%

Denis ALAMARGOT informe que les composantes contribuent toutes à la rémunération des contractuels. Ce dernier est en diminution par rapport à l'année dernière.

Contributions 2025 - charges propres de l'INSPE (composante INSPE)

CHARGES PROPRES INSPE		2025	2024	
D101 - PEDAGOGIE niveau LICENCE			- €	
D102 - PEDAGOGIE Niveau MASTER		150 202 €	142 768 €	
D111 - RECH UNIV SC HOMME		- €	- €	
D115 - Pilotage et Support		56 725 €	69 227 €	
D201 - AIDES DIRECTES AUX ETUDIANTS		- €	- €	
D202 - AIDES INDIRECTES AUX ETUDIANTS		- €	2 400 €	
D203 - SANTE DES ETUDIANTS			- €	
TOTAL CHARGES INSPE		206 927 €	214 395 €	
TOTAL CHARGES (CONTRIBUTIONS + CHARGES PROPRES Crédits de paiement)		599 831 €	583 588 €	16 243 € 3%

En plus des prélèvements à la source opérés par l'Université de Poitiers, l'INSPE, en fonctionnant et s'équipant, va devoir assurer le paiement de ses propres charges qui sont principalement liées au déploiement et au pilotage des formations. L'estimation de ce que peut engager l'INSPE en 2025 est à la baisse, avec un choix stratégique d'augmenter la ligne « pédagogie niveau Master »

et de diminuer la ligne « pilotage et support », pour un total de 206 927 €, au lieu de 214 395 € en 2024. L'INSPÉ ne peut dépenser plus que son total de recettes qui est de 599 831 €, s'il souhaite conserver un budget à l'équilibre (augmentation des prélèvements à la source, diminution de la dotation territoriale).

L'objectif est d'augmenter le soutien à la pédagogie (7 500 à 8 000 euros) et de diminuer les dépenses de pilotage (frais de fonctionnement généraux).

Budget à l'équilibre 2025 - par grandes masses - de l'INSPÉ (composante INSPÉ) :

BUDGET GLOBAL PAR MASSES						
		2025	2024	écart 2025/2024	%	
DEPENSES (CP)	FONCTIONNEMENT	152 139 €	164 241 €	- 12 102 €	-7%	
	INVESTISSEMENT	54 788 €	50 154 €	4 634 €	9%	
	PERSONNEL	- €	- €	- €		
	TOTAL DEPENSES (CP)	206 927 €	214 395 €	- 7 468 €	-3%	
RESSOURCES	FONCTIONNEMENT					
		DOTATION EQUILIBRE	150 639 €	103 741 €	46 898 €	45%
		RESSOURCES PROPRES (RE)	1 500 €	60 500 €	- 59 000 €	-98%
	total fonctionnement	152 139 €	164 241 €	- 12 102 €	-7%	
	INVESTISSEMENT	DOTATION EQUILIBRE	54 788 €	50 154 €	4 634 €	9%
	TOTAL RESSOURCES	206 927 €	214 395 €	- 7 468 €	-3%	

Finalement, le budget à l'équilibre de l'INSPÉ (ressources versus prélèvements) est de 206 927 €, en baisse de 7 468 €, avec la répartition suivante entre fonctionnement et investissement (équipement) :

- 152 139 € en fonctionnement (au lieu de 164 241 € en 2024 - baisse de - 12 102 €)
- 54 788 € en investissement (au lieu de 50 154 € en 2024 – augmentation de + 4634 €)

La baisse de - 7% de crédits de fonctionnement est problématique et impacte le budget prévisionnel 2025. Cette baisse est en partie liée au dépassement très conséquent du seuil des heures de formation (23 000 heures), ce qui souligne la nécessité de maintenir la démarche de réduction des heures, afin de respecter le seuil maximal requis par l'établissement. Denis ALAMARGOT rappelle que l'INSPÉ s'exposait à un prélèvement de 140 000 euros si la baisse des 700 heures n'avait pas été opérée. Il fait remarquer que si l'INSPÉ arrive à diminuer davantage les heures de formation, il pourrait bénéficier d'un excédent budgétaire. Il y a donc intérêt à contrôler la mise en œuvre des maquettes pour réduire les coûts.

Le directeur de l'INSPÉ évoque le prélèvement exorbitant des 80 000 euros de la part du SCD (Service Commun de Documentation) sans en connaître le motif.

Ventilation des crédits de fonctionnement à l'équilibre 2025 - composante INSPÉ 152 139 €

La ventilation des crédits de fonctionnement et d'investissement est détaillée en séance. Il est indiqué que les lignes présentées sont fongibles, au sein de chacune des deux catégories budgétaires (fonctionnement, investissement), en fonction des besoins identifiés. Denis ALAMARGOT précise que les projections ont été réalisées par rapport aux dépenses de l'année dernière, tout en tenant compte de la diminution budgétaire 2025.

	PREVISIONS CP 2025	TOTAL	conso AE 2024 au 17/09	depense par BCI	TOTAL depense
JOURNEES ACADEMIQUES - frais déplacement	4 600 €		3 712 €	- €	3 712 €
JOURNEES ACADEMIQUES - traiteur	9 000 €		7 617 €	- €	7 617 €
JOURNEES ACADEMIQUES		13 600 €	11 329 €	- €	11 329 €
MAINTENANCE BATIMENTAIRE (BRICOLAGE, QUINCAILLERIE, ALARME INTRUSION)	2 000 €		2 321 €	- €	2 321 €
FONCTIONNEMENT VEHICULES (REVISION, CONTROLES TECHNIQUES & TELEPEAGE)	900 €		635 €	- €	635 €
NETTOYAGE DES LOCAUX (maintenance 2 autolaveuses, produits d'entretien) - Externalisation ménage pour le site 86 prélevée dans contributions	2 510 €		2 123 €	- €	2 123 €
FOURNITURES ADMINISTRATIVES	1 800 €		1 326 €	- €	1 326 €
REPROGRAPHIE IMPRESSIONS ET PAPIER	6 000 €		10 542 €	- €	10 542 €
PROJETS PEDAGOGIQUES site 86	1 500 €		767 €	- €	767 €
MATERIELS PEDAGOGIQUES Site 86	1 000 €		83 €	- €	83 €
CONTRATS MAINTENANCE/LOCATION site 86 - (1 copieur reprographie + 2 copieurs de proximité + 1 fontaine à eau)	6 058 €			- €	- €
FONCTIONNEMENT SITE 86		21 768 €	17 797 €	- €	17 797 €
MAINTENANCE BATIMENTAIRE (BRICOLAGE, QUINCAILLERIE)	300 €		76 €	- €	76 €
FONCTIONNEMENT VEHICULES (REVISION, CONTROLES TECHNIQUES & TELEPEAGE)	700 €		532 €	- €	532 €
NETTOYAGE DES LOCAUX (Maintenance autolaveuse, produits d'entretien, société extérieure de nettoyage en cas de besoin)	2 500 €		1 831 €	- €	1 831 €
FOURNITURES ADMINISTRATIVES	200 €		73 €	- €	73 €
REPROGRAPHIE IMPRESSIONS ET PAPIER	1 400 €		852 €	- €	852 €
Accès LOCAUX SPORTIFS - Nautilis	500 €		474 €	- €	474 €
PROJETS PEDAGOGIQUES site 16	1 500 €		713 €	- €	713 €
MATERIELS PEDAGOGIQUES site 16	1 000 €		- €	- €	- €
CONTRATS MAINTENANCE/LOCATION site 16 - (1 copieur de proximité)	756 €			- €	- €
FONCTIONNEMENT SITE 16		8 856 €	4 552 €	- €	4 552 €
FONCTIONNEMENT VEHICULES (TELEPEAGE)	300 €		83 €	- €	83 €
FOURNITURES ADMINISTRATIVES	150 €		155 €	- €	155 €
FOURNITURES FONTAINE A EAU	200 €		171 €	- €	171 €
REPROGRAPHIE PAPIER	600 €		567 €	- €	567 €
LOCATION LOCAUX SPORTIFS - IMS gymnase	1 800 €		- €	- €	- €
PROJETS PEDAGOGIQUES site 79	1 500 €		360 €	- €	360 €
MATERIELS PEDAGOGIQUES Site 79	1 000 €		- €	- €	- €
FONCTIONNEMENT SITE 79		5 550 €	1 336 €	- €	1 336 €
FRAIS DE DEPLACEMENTS FORMATEURS	45 000 €		36 883 €	- €	36 883 €
FRAIS DE DEPLACEMENTS PERSONNELS	2 700 €		2 093 €	- €	2 093 €
FRAIS DE DEPLACEMENTS PILOTAGE / INSTANCES	8 500 €		7 598 €	- €	7 598 €
FRAIS DEPL CNU (remboursés par CNU)	- €		2 358 €	- €	2 358 €
FRAIS DEPLACEMENTS		56 200 €	48 932 €	- €	48 932 €
FRAIS DE RECEPTION SITE 86	1 500 €		1 844 €	- €	1 844 €
FRAIS DE RECEPTION SITE 16	1 000 €		722 €	- €	722 €
FRAIS DE RECEPTION SITE 79	1 000 €		1 800 €	- €	1 800 €
FRAIS DE RECEPTION INSTANCES	1 000 €		928 €	- €	928 €
FRAIS DE RECEPTION PILOTAGE	1 500 €		823 €	- €	823 €
FRAIS DE RECEPTION PEES	1 100 €		886 €	- €	886 €
FRAIS DE RECEPTION JOURNÉES D'ACCUEIL ET D'INTÉGRATION SITE 86	600 €		- €	- €	- €
FRAIS DE RECEPTION JOURNÉES D'ACCUEIL ET D'INTÉGRATION SITE 16	400 €		- €	- €	- €
FRAIS DE RECEPTION JOURNÉES D'ACCUEIL ET D'INTÉGRATION SITE 79	400 €		- €	- €	- €
FRAIS DE RECEPTION REMISE DES DIPLÔMES ACADEMIQUE	3 000 €		- €	- €	- €
FRAIS DE RECEPTION		11 500 €	7 004 €	- €	7 004 €
PROJETS DE RECHERCHE (commission recherche)	6 000 €		1 991 €	500 €	2 491 €
VIE SCIENTIFIQUE	1 500 €		- €	- €	- €
SOUTIEN AUX ENSEIGNANTS CHERCHEURS DISTANTS	5 500 €		1 241 €	- €	1 241 €
RECHERCHE		13 000 €	3 232 €	500 €	3 732 €
FORMATION DE FORMATEURS	3 600 €	3 600 €	2 495 €	- €	2 495 €
RELATIONS INTERNATIONALES	1 400 €	1 400 €	1 350 €	- €	1 350 €
CONVENTION UP-LRU - PEES	4 000 €	4 000 €	4 000 €	- €	4 000 €
COMMUNICATION	1 400 €	1 400 €	980 €	- €	980 €
INFORMATIQUE et MULTIMEDIA	6 780 €	6 780 €	14 119 €	- €	14 119 €
Cotisation au réseau national des INSPE	3 000 €		3 000 €	0	3 000 €
Abonnement Média NewsTank	1 025 €		1 021 €	0	1 021 €
Abonnement revue (ANAE...)	260 €		257 €	0	257 €
Divers Pilotage (gerbes fleurs...)	200 €		94 €	0	94 €
AUTRES DEPENSES		4 485 €	4 372 €	- €	4 372 €
TOTAL	152 139 €		121 497 €	500 €	121 997 €

L'esprit du budget prévisionnel est de conserver et maintenir la cohésion, notamment avec les journées académiques, dont les frais sont estimés à 13 000 euros sur l'année 2025 (4 600 euros de frais de déplacements et 9 000 euros environ de frais de bouche).

	PREVISIONS CP 2025	TOTAL	conso AE 2024 au 17/09	depense par BCI	TOTAL dépensé
JOURNEES ACADEMIQUES - frais déplacement	4 600 €		3 712 €	- €	3 712 €
JOURNEES ACADEMIQUES - traiteur	9 000 €		7 617 €	- €	7 617 €
JOURNEES ACADEMIQUES		13 600 €	11 329 €	- €	11 329 €

Le détail des dépenses prévisionnelles de fonctionnement pour chaque site est présenté.

Fonctionnement site 86 :

MAINTENANCE BATIMENTAIRE (BRICOLAGE, QUINCAILLERIE, ALARME INTRUSION)	2 000 €		2 321 €	- €	2 321 €
FONCTIONNEMENT VEHICULES (REVISION, CONTROLES TECHNIQUES & TELEPEAGE)	900 €		635 €	- €	635 €
NETTOYAGE DES LOCAUX (maintenance 2 autolaveuses, produits d'entretien) - Externalisation ménage pour le site 86 prélevée dans contributions	2 510 €		2 123 €	- €	2 123 €
FOURNITURES ADMINISTRATIVES	1 800 €		1 326 €	- €	1 326 €
REPROGRAPHIE IMPRESSIONS ET PAPIER	6 000 €		10 542 €	- €	10 542 €
PROJETS PEDAGOGIQUES site 86	1 500 €		767 €	- €	767 €
MATERIELS PEDAGOGIQUES Site 86	1 000 €		83 €	- €	83 €
CONTRATS MAINTENANCE/LOCATION site 86 - (1 copieur reprographie + 2 copieurs de proximité + 1 fontaine à eau)	6 058 €			- €	- €
FONCTIONNEMENT SITE 86		21 768 €	17 797 €	- €	17 797 €

Fonctionnement site 16 :

MAINTENANCE BATIMENTAIRE (BRICOLAGE, QUINCAILLERIE)	300 €		76 €	- €	76 €
FONCTIONNEMENT VEHICULES (REVISION, CONTROLES TECHNIQUES & TELEPEAGE)	700 €		532 €	- €	532 €
NETTOYAGE DES LOCAUX (Maintenance autolaveuse, produits d'entretien, société extérieure de nettoyage en cas de besoin)	2 500 €		1 831 €	- €	1 831 €
FOURNITURES ADMINISTRATIVES	200 €		73 €	- €	73 €
REPROGRAPHIE IMPRESSIONS ET PAPIER	1 400 €		852 €	- €	852 €
Accès LOCAUX SPORTIFS - Nautiliis	500 €		474 €	- €	474 €
PROJETS PEDAGOGIQUES site 16	1 500 €		713 €	- €	713 €
MATERIELS PEDAGOGIQUES site 16	1 000 €		- €	- €	- €
CONTRATS MAINTENANCE/LOCATION site 16 - (1 copieur de proximité)	756 €			- €	- €
FONCTIONNEMENT SITE 16		8 856 €	4 552 €	- €	4 552 €

Fonctionnement site 79 :

FONCTIONNEMENT VEHICULES (TELEPEAGE)	300 €		83 €	- €	83 €
FOURNITURES ADMINISTRATIVES	150 €		155 €	- €	155 €
FOURNITURES FONTAINE A EAU	200 €		171 €	- €	171 €
REPROGRAPHIE PAPIER	600 €		567 €	- €	567 €
LOCATION LOCAUX SPORTIFS - IMS gymnase	1 800 €		- €	- €	- €
PROJETS PEDAGOGIQUES site 79	1 500 €		360 €	- €	360 €
MATERIELS PEDAGOGIQUES Site 79	1 000 €		- €	- €	- €
FONCTIONNEMENT SITE 79		5 550 €	1 336 €	- €	1 336 €

Denis ALAMARGOT souligne le fait que l'INSPÉ prend en charge la location d'un gymnase pour le site 79 pour la formation. Il envisage de négocier que cette dépense soit prise en compte par l'UP.

Frais de déplacements tous sites confondus :

FRAIS DE DEPLACEMENTS FORMATEURS	45 000 €		36 883 €	- €	36 883 €
FRAIS DE DEPLACEMENTS PERSONNELS	2 700 €		2 093 €	- €	2 093 €
FRAIS DE DEPLACEMENTS PILOTAGE / INSTANCES	8 500 €		7 598 €	- €	7 598 €
FRAIS DEPL CNU (remboursés par CNU)	- €		2 358 €	- €	2 358 €
FRAIS DEPLACEMENTS		56 200 €	48 932 €	- €	48 932 €

Denis ALAMARGOT précise que les frais de déplacements ont été diminués, en optimisant notamment les groupes de formation des PEES. Toutefois, cette optimisation est à poursuivre afin de réduire le coût des frais de déplacements. Une réduction de 10 000 euros est visée. Pour ce faire, les frais de déplacements devront notamment être considérés dans le recrutement des personnels et des vacataires.

Vie des sites – Pilotage – Frais de réception :

FRAIS DE RECEPTION SITE 86	1 500 €		1 844 €	- €	1 844 €
FRAIS DE RECEPTION SITE 16	1 000 €		722 €	- €	722 €
FRAIS DE RECEPTION SITE 79	1 000 €		1 800 €	- €	1 800 €
FRAIS DE RECEPTION INSTANCES	1 000 €		928 €	- €	928 €
FRAIS DE RECEPTION PILOTAGE	1 500 €		823 €	- €	823 €
FRAIS DE RECEPTION PEES	1 100 €		886 €	- €	886 €
FRAIS DE RECEPTION JOURNÉES D'ACCUEIL ET D'INTÉGRATION SITE 86	600 €		- €	- €	- €
FRAIS DE RECEPTION JOURNÉES D'ACCUEIL ET D'INTÉGRATION SITE 16	400 €		- €	- €	- €
FRAIS DE RECEPTION JOURNÉES D'ACCUEIL ET D'INTÉGRATION SITE 79	400 €		- €	- €	- €
FRAIS DE RECEPTION REMISE DES DIPLÔMES ACADÉMIQUE	3 000 €		- €	- €	- €
VIE DES SITES - FRAIS DE RECEPTION	11 500 €		7 004 €	- €	7 004 €

Denis ALAMARGOT rappelle que l'INSPE souhaite organiser une remise de diplômes académique.

Soutien à la recherche :

PROJETS DE RECHERCHE (commission recherche)	6 000 €		1 991 €	500 €	2 491 €
VIE SCIENTIFIQUE	1 500 €		- €	- €	- €
SOUTIEN AUX ENSEIGNANTS CHERCHEURS DISTANTS	5 500 €		1 241 €	- €	1 241 €
RECHERCHE	13 000 €		3 232 €	500 €	3 732 €

Le directeur de l'INSPE précise la volonté de soutenir la recherche. 7 à 8 déplacements pour les enseignants-chercheurs des sites délocalisés sont pris en charge financièrement par l'INSPE, pour leur permettre de se rendre dans leur laboratoire de recherche sur le site de Poitiers.

Différents services et actions :

FORMATION DE FORMATEURS	3 600 €	3 600 €	2 495 €	- €	2 495 €
RELATIONS INTERNATIONALES	1 400 €	1 400 €	1 350 €	- €	1 350 €
CONVENTION UP-LRU - PEES	4 000 €	4 000 €	4 000 €	- €	4 000 €
COMMUNICATION	1 400 €	1 400 €	980 €	- €	980 €
INFORMATIQUE et MULTIMEDIA	6 780 €	6 780 €	14 119 €	- €	14 119 €

Denis ALAMARGOT souligne que des frais de maintenance en informatique ont été engagés cette année, mais qu'ils ne se représenteront pas l'année prochaine.

Autres dépenses :

Cotisation au réseau national des INSPE	3 000 €		3 000 €	0	3 000 €
Abonnement Média NewsTank	1 025 €		1 021 €	0	1 021 €
Abonnement revue (ANAE...)	260 €		257 €	0	257 €
Divers Pilotage (gerbes fleurs...)	200 €		94 €	0	94 €
AUTRES DEPENSES	4 485 €		4 372 €	- €	4 372 €
TOTAL	152 139 €		121 497 €	500 €	121 997 €

Denis ALAMARGOT informe le conseil que l'INSPE a renoncé à l'abonnement de l'AEF, et a préféré garder l'abonnement News Tank.

En conclusion, le budget de fonctionnement est en baisse mais préserve l'appui à la recherche (projets scientifiques, soutiens aux Enseignants-Chercheurs distants), augmente le soutien à la mise en œuvre pédagogique sur les sites et maintient les réunions collégiales.

Le travail de rationalisation du budget, qui doit être alloué aux déplacements, devra être poursuivi. Les conditions d'installation des licences pluridisciplinaires sur les sites devront être préparées via un plan pluriannuel. Si cette mise en place se fait à moyens constants, des adaptations des capacités d'accueil, et/ou de la mise en œuvre du plan de formation de MEEF, seront nécessaires.

Alison CHARAMON-HILL remercie Denis ALAMARGOT pour cette présentation, et indique que les contraintes et la politique budgétaire ont bien été comprises.

Muriel CORET adresse ses remerciements pour tout le travail de présentation du budget, et pour la volonté de précisions, de transparence, de rigueur et d'explications de la part de l'INSPÉ. Elle demande si l'INSPÉ est capable d'évaluer le nombre de personnels ou d'utilisateurs de chaque site concernés par une dépense. Denis ALAMARGOT confirme qu'une cartographie des bénéficiaires d'une dépense peut être établie.

Muriel CORET évoque la problématique des photocopies, et de l'éventualité de mettre à disposition un service de copie aux étudiants (comme cela était le cas par le passé). Sous réserve que le coût ne soit pas à la charge des étudiants. Denis ALAMARGOT fait part de son approbation de la suggestion.

Manuel GIMENES aborde la question des 200 heures excédentaires dans les maquettes. Denis ALAMARGOT précise que cet excédent, sur l'ensemble des formations, est plus important encore. Dans le budget de projet 2022-2023, la mise en œuvre des maquettes (tout confondu) s'élevait à 28 500 heures (MEEF, PEES, incluant toutes les composantes / dont 3 500 heures mises à disposition par le Rectorat). Le seuil fixé par l'établissement, renégocié en 2023, a été augmenté de 22 000 heures à 23 000 heures, ce qui signifie qu'on est au-dessus de 2 000 heures en réalité. Ces 2 000 heures sont compensées par une partie par la dotation des PEES, attribuant 1 600 euros par PEES mi-temps et 450 euros par PEES temps complet (pour 15 jours de formation). Ce qui représente une dotation de 150 000 euros, mais ne parvient pas à compenser les 2 000 heures. Il faut donc poursuivre la réduction de la mise en œuvre pour éviter de continuer à être déficitaire. Manuel GIMENES demande si cette diminution est envisagée à moyen terme. Denis ALAMARGOT répond par l'affirmative, mais indique qu'il ne s'agira pas de dégrader pour autant la qualité et les modalités de mise en œuvre des formations. L'INSPÉ dispose de différents leviers pour y parvenir : ajuster les capacités d'accueil des étudiants au plus juste selon les sites et les capacités d'encadrement, rationaliser la mise en œuvre des maquettes en travaillant à des mutualisations pertinentes, questionner l'équilibre TP/TD selon les objectifs de formation, etc.).

Ventilation des crédits d'investissement 2025 - composante INSPÉ 54 788 € :

A	B	C	D	E	F
INVESTISSEMENT					
Version au 20/09/2024					
	PEVISIONS CP 2025	TOTAL	conso AE 2024 au 19/09	Conso AE 2023	Conso AE 2022
INFORMATIQUE	27 394 €	27 394 €	18 104 €	17 516 €	46 361 €
MOBILIER		13 697 €	23 644 €	45 161 €	57 215 €
MATERIELS PEDAGOGIQUES	13 697 €	13 697 €			
	TOTAL	54 788 €		62 677 €	103 576 €
	BUGETE			62 781 €	103 810 €
				99,83%	99,77%

Pour ce qui est de l'investissement, Denis ALAMARGOT indique que les choix sont ventilés de la manière suivante : 50% d'équipement informatique-numérique-vidéo, 25% de mobilier et 25% de matériels pédagogiques (d'un montant supérieur à 800 € HT). Ce dernier poste « matériels pédagogiques » est nouveau. Il vise à permettre d'améliorer les conditions d'accueil et de formation des étudiants, selon les besoins identifiés par les formateurs.

Ce plan prévisionnel sera ajusté en fonction des besoins recueillis lors des conseils de vie de site, et de ceux susceptibles d'apparaître sur les sites (maintenance, remplacement, etc.).

Denis ALAMARGOT souligne que c'est la première année que l'investissement est renforcé en faveur de l'achat de matériels pédagogiques (équipements supérieurs à 800 euros HT). En début 2025, les sites vont être sollicités afin de connaître leurs besoins et, en fonction, des arbitrages seront effectués.

En l'absence de remarques complémentaires, Alison CHARAMON-Hill soumet au vote le projet de budget prévisionnel 2025 :

Vote :
 Abstentions : 7
 Pour : 13

Le budget prévisionnel 2025 est approuvé par le conseil d'institut.

Le directeur de l'INSPÉ remercie le conseil d'institut pour la confiance accordée et s'engage à poursuivre la démarche de communication transparente.

5. Formations :

- Capacités d'accueil de l'INSPÉ en 2025-2026 en MEEF : CAL et COL des mentions, sites et parcours (vote du CI) :

Cécile LALANNE indique que les CAL et les COL pour l'année 2025-2026 doivent être remontées ce jour, pour un vote en CFVU à la mi-octobre.

CAL : Capacité d'accueil Limitée

COL : sont retirées des CAL les césures (étudiants partis pour l'année), les redoublants présumés et les étudiants recrutés par la plateforme études en France.

Une proposition de modification des CAL/COL est présentée pour l'année 2025/2026.

MEEF1 - 1er degré - CAL et COL pour 2025-2026

	MEEF mention 1er degré		2025 - 2026	
	CAL 2024	Inscriptions administratives réalisées	CAL 2025	COL 2025
Angoulême	80	56	80	74
Niort	80	53	80	75
Poitiers	120	120	80	74
La Rochelle	120	110	120	110

Le site de Poitiers envisagerait de baisser sa CAL à 80 (au lieu de 120), pour le MEEF 1^{er} degré. Dans un objectif d'optimiser le taux d'encadrement, garantir une homogénéité des services d'enseignement entre les sites, encourager (si possible) l'inscription des étudiants sur les sites INSPÉ d'Angoulême et Niort et mettre en place les conditions d'installation des licences pluridisciplinaires (à moyens constants).

Denis ALAMARGOT précise que la baisse de la CAL à 80 est liée à des éléments de contexte. Après la crise sanitaire, il y a eu une baisse des effectifs. S'en est suivie l'intégration des PEES (400 étudiants), qui ont capté des ressources d'encadrement. L'année dernière, la CAL de Poitiers était à 100, avec un groupe de TP en moins. Ensuite, la CAL a été remontée à 120 pour 2024/2025. Si la CAL est diminuée à 100 cela équivaut à économiser un groupe de TP. Une baisse à 80 équivaldrait à une diminution d'1 groupe de TD et de 2 groupes de TP. Actuellement, il y a une surcharge d'activité à Poitiers, absorbée en partie par des formateurs d'Angoulême et de Niort. Ces 2 sites ayant perdu un groupe de TP, certains enseignants qui y sont affectés se retrouvent

en sous-service, et sont obligés de venir à Poitiers pour compenser la surcharge du site. Ces conditions de travail ne doivent pas perdurer. Certains collègues sont en sous-service de plus de 120 heures, et sont obligés d'intervenir sur 3 sites. Du côté de Poitiers, la mise en œuvre des formations ne peut plus être assurée dans de bonnes conditions. Par exemple, le site n'arrive pas à trouver des référents pour les élèves à besoins éducatifs particuliers. Il manque également des enseignants pour assurer les séminaires (1 à 2 séminaires de moins en MEEF 1, et 6 séminaires de moins en PLC). Il n'est pas ici question de moyens, mais plutôt de la capacité d'encadrement par rapport au nombre d'étudiants du site de Poitiers.

Denis ALAMARGOT indique que la diminution de la CAL poitevine induira une baisse des heures complémentaires pour quelques formateurs.

En outre, réduire la CAL à 80 sur Poitiers pourrait permettre à certains étudiants d'opter pour les sites d'Angoulême et de Niort. L'augmentation des effectifs sur ces sites permettrait de réduire les sous-services.

Denis ALAMARGOT souligne la nécessité d'instaurer les conditions nécessaires à la mise en place des licences pluridisciplinaires (à moyens constants).

De plus, si l'on diminue le nombre d'étudiants, cela permet d'éviter un prélèvement de 20 000 € sur le budget initial de l'INSPÉ, appliqué par l'UP. La diminution de la CAL à 80 sur Poitiers permettrait une économie de 960 heures de mise en œuvre en Master 1 (soit la moitié de la licence pluridisciplinaire, complétée par les collaborations des composantes partenaires). L'INSPÉ pourrait donc disposer d'un modèle viable pour installer les licences pluridisciplinaires sur les 3 sites.

Il est précisé que, si la licence pluridisciplinaire n'était pas mise en place, la CAL serait remontée à 100 l'année prochaine, par compensation. L'INSPÉ a la volonté de rééquilibrer les services et de réinstaurer de l'équité, en faveur de meilleures conditions de travail.

Concernant la Rochelle Université il est à noter une forte pression qui peut s'exercer au niveau de la DSDEN 17, avec une CAL à 120. Ce point fait actuellement l'objet de discussions. Une mobilisation très importante de PEMF est en effet constatée par la DSDEN 17 face à la nécessité d'assurer une partie de la formation du premier degré au sein du master MEEF et des heures PEES. Un travail est mené à ce sujet.

François GEOFFRIAU indique qu'il n'y a pas encore eu de discussion au sujet de la CAL à 120. Il précise que les arguments avancés font écho.

Muriel CORET prend la parole pour identifier ce qui pose problème. La proposition implique une grosse diminution de l'effectif, même si l'impact est partagé car il ne porte pas sur une ou deux personnes, ou une ou deux disciplines. À ce stade, il n'y a pas suffisamment de visibilité pour s'assurer que personne ne sera impacté en termes de sous-services. En cas de sous-service, la direction de l'INSPÉ protégerait les collègues menacés de perdre leurs primes (comme cela est déjà pratiqué dans des universités proches). Le risque est réel, y compris lorsque les sous-services ne sont pas du fait des collègues.

La marge de manœuvre n'est pas complètement garantie. D'autant plus qu'il peut y avoir des impacts sur les attributions du RIPEC C3.

En outre, Muriel CORET déclare que cela donne le sentiment que le personnel doit tout faire, tout le temps, à moyens constants, y compris dans le cas de l'ouverture d'une licence pluridisciplinaire. Elle déclare que la position du syndicat est de demander des moyens supplémentaires pour l'ouvertures de ces licences. D'autant plus si elles sont mises en place dans le cadre d'une réforme.

Muriel CORET souligne que réduire les capacités d'accueil, dans un contexte de crise de recrutements et d'attractivité du métier d'enseignant, est contre-productif. S'il y a des effectifs importants à Poitiers, c'est qu'il y a des demandes, auxquelles il serait donc pertinent de répondre.

S'agissant des sous-services, Denis ALAMARGOT reconnaît le risque de sous-services à Poitiers, qu'ils existent de façon plus dramatique à Angoulême et Niort. Il est nécessaire de gérer ces sous-services par tout moyen. Revoir la répartition des CAL entre les 3 sites semble un moyen équitable. Il ne s'agit pas de créer des sous-services à Poitiers mais de redistribuer les charges et relocaliser les étudiants dans l'académie. Il est nécessaire d'expliquer aux futurs étudiants que la formation de professeur des écoles existe sur les 3 sites. Un travail d'information est donc à entreprendre. Il est nécessaire de veiller à ce que tous les collègues bénéficient des mêmes conditions de travail et voient pas leur RIPEC C3 impacté, ce qui est déjà le cas pour Angoulême et Niort.

S'agissant de la question des moyens constants et des recrutements, Denis ALAMARGOT affirme le soutien de l'INSPÉ aux demandes syndicales. À ce jour, dans le cadre de la mise en place des licences pluridisciplinaires, il est encore un peu tôt pour se projeter sur le modèle économique des 5 prochaines années. Quoi qu'il en soit, des demandes de postes, et de transformations de postes, seront formulées auprès de l'établissement. Denis ALAMARGOT souligne que la transformation de postes représente également un levier d'action pour réduire les sous-services.

Sur le plan national, si les 3 CAL sont fixées à 240 étudiants, alors qu'en réalité on était à 280, il y a aussi cette baisse qui peut être compensée à Angoulême et Niort. Finalement, si la CAL est atteinte, cela convient. Il est nécessaire d'attirer des étudiants à Angoulême et Niort. À noter que les étudiants de l'UCO à Niort s'orientent ensuite en Master à Angers, plutôt qu'à Niort.

MEEF2 - 2nd degré - CAL et COL pour 2025-2026

	MEEF mention 2nd degré		2025 - 2026	
	CAL 2024	Inscriptions administratives réalisées	CAL 2025	COL 2025
Allemand	6	1	6	6
Anglais	20	19	20	15
Ed. Musicale	15	9	15	10
EPS	60	57	55	45
Espagnol	20	13	20	17
Hist/Géo	24/	24 (UP) / 10 (LRU)	24	20
Italien	10	2	10	9
Lettres	22	11	20	18
Maths	15/	14 (UP) / 9 (LRU)	15	12
SVT	19/	12 (UP) / 11 (LRU)	19 (UP)	16 (UP)
SES	15	13	15	en cours
SII	10	7	10	8
SPC	10	7	10	9

Pour le MEEF 2nd degré, peu de changements sont à noter, à l'exception de EPS, dont la CAL a été adaptée à 55, afin de pouvoir garantir l'accueil des redoublants, des césures et des étudiants recrutés via Campus France.

Muriel CORET intervient pour indiquer que le syndicat a été alerté sur les problèmes d'impossibilité de redoublements en M1 d'EPS, pour l'année 2023/2024, en raison de la capacité limitée d'accueil (CAL/COL) qui est d'ores et déjà saturée. C'est un réel problème, d'autant que ces redoublements concernent majoritairement des étudiants qui n'étaient pas issus de Poitiers. C'est tout au moins l'impression que le syndicat en a eue. Dans le cas où il est considéré qu'ils n'ont pas suivi les enseignements attendus dans leurs parcours, ces étudiants ne devraient pas être sélectionnés. Dans le cas contraire, les conditions de leur réussite doivent être garanties. Cela a des répercussions sur les dynamiques de groupes.

Denis ALAMARGOT précise que les co-responsables du parcours concerné par ces problématiques ont été saisis de cette question. Le problème de l'augmentation temporaire de la CAL (surbooking) est lié à la complexité de gestion du MEEF 2nd degré, en collaboration avec les composantes partenaires (Lettres & Langues, Sciences Fondamentales Appliquées, Sciences

Humaines et Arts, et Faculté de Sciences du Sport, dans le cas présent). Cette augmentation temporaire a été décidée par les composantes partenaires, alors qu'il aurait dû être arbitré par l'INSPÉ. Pourtant, il n'y avait pas les moyens de mettre en place un groupe TD supplémentaire. La diminution de la CAL à 55 n'impacte pas les services, et permet d'alléger le suivi. Il y a obligation d'arbitrer les effectifs du MEEF2 pour que l'ensemble des COL correspondent à une capacité d'accueil soutenable. Si l'histoire-géo est augmentée, dans ce cas il faut diminuer une autre discipline pour permettre un équilibre. 10 places ont été garanties pour les redoublants, les retours de césure et les étudiants Campus France.

MEEF3 - Encadrement éducatif - CAL et COL pour 2025-2026

MEEF mention Encadrement Educatif			2025 - 2026	
	CAL 2024	Inscriptions administratives réalisées	CAL 2025	COL 2025
Poitiers	20	14	20	18

Pour le MEEF3 mention Encadrement Éducatif, aucune modification n'est proposée. Un travail de communication est souhaité, afin de pouvoir accroître les effectifs de la mention.

MEEF4 - PIF - CAL et COL pour 2025-2026

MEEF4 mention PIF			2025 - 2026	
	CAL	Inscriptions administratives réalisées	CAL 2025	COL 2025
FACo	30	10	30	25
IME alternance	20	11	20	9/10
IME				
IPEF ENS	30	4	25	20
IPHD	20	18	20	15

Pour le MEEF 4 mention PIF, les CAL proposées ont été travaillées avec les responsables de parcours. Les CAL et COL de l'année dernière ont été reprises.

Carla NADIN intervient pour signifier qu'il lui semble simpliste d'imaginer que les étudiants vont se reporter sur les sites d'Angoulême et Niort, en sachant que les conditions de vie sont moindres en termes de transports, de restauration, et d'accès aux services, et donc moins confortables qu'à Poitiers. Cela pourrait inciter les étudiants à se diriger vers d'autres villes.

Denis ALAMARGOT rappelle que la décision de baisser la CAL de Poitiers n'est pas exclusivement motivée par le transfert sur les autres sites. À l'heure actuelle, La Rochelle accueille des étudiants de Niort, Bordeaux est très attirant, et Limoges va attirer les étudiants de Poitiers en licence sciences de l'éducation, qui vont ensuite s'inscrire à Angoulême pour le Master MEEF. Il faut savoir que, lorsque les étudiants postulent, ils postulent pour les 3 sites via un portail commun. Les étudiants sont stratégiques, car ils savent bien que la formation de Poitiers se remplit rapidement. En complément, ils postulent sur les autres sites. Parfois ils s'orientent prioritairement vers les sites d'Angoulême ou de Niort, afin de pouvoir bloquer une place, puis la libère s'ils sont pris à Poitiers. Denis ALAMARGOT précise donc que la diminution de la CAL sur Poitiers est davantage justifiée par une volonté de maintenir la qualité de formation.

Denis ALAMARGOT souligne que le recrutement concerne majoritairement des étudiants de licence de psychologie, avec une origine poitevine. Afin de faire vivre ses 4 sites, l'INSPÉ doit conduire un travail d'information. La formation des enseignants bien 4 sites, en raison de l'existence des 4 DSDEN départementales. L'absence de démarche de préservation pourrait menacer de fermeture les sites.

En l'absence de remarques complémentaires, Alison CHARAMON-Hill soumet au vote le projet de CAL/COL pour l'année 2025/2026 :

Vote :
 Pour : 13
 Contre : 4
 Absentions : 3

Le projet est approuvé par le conseil d'institut.

- Mise en œuvre ou non d'une seconde session en deuxième année de master (M2) pour les EC qui comportent un contrôle terminal (règlement des examens de l'Université de Poitiers s'appliquant ici à l'échelle de la composante) (vote du CI) :

Un calendrier des examens est imposé pour les contrôles terminaux. Durant les périodes d'examens, aucun cours ne peut être fixé.

• Examens semestre 1 – session 1 :	• du lundi 16 décembre au vendredi 20 décembre 2024 • du lundi 6 janvier au vendredi 10 janvier 2025
• Examens semestre 2 – session 1 :	• du lundi 5 mai au mercredi 28 mai 2025
• Examens semestre 2 – session 2 :	• du lundi 2 juin au vendredi 27 juin 2025

Toutes les évaluations en contrôle terminal doivent :

- se dérouler durant les périodes d'examens, (écrit sur table, épreuve orale...);
- être rendues durant les périodes d'examens, (production écrite...).

L'INSPÉ rencontre des difficultés pour mettre en œuvre la formation au S4 avec ces contraintes calendaires, en raison des périodes de stages filés et massés, des semaines allégées avant les écrits du CRPE, CAPES, concours CPE, de la période de préparation et des oraux du CRPE en mai (pour le moment le contrôle terminal ne concerne que le 1^{er} degré). Pour toutes ces raisons, il devient compliqué pour l'INSPÉ de réduire le calendrier dédié aux enseignements, en dehors des périodes d'examens.

La question est de savoir si une 2^{ème} session est mise en place en M2. Cette mise en place doit statutairement concerner l'ensemble des mentions de la composante. Aujourd'hui, le MEEF 4 n'a pas de 2^{nde} session, tandis qu'il y a une 2^{nde} session en MEEF 1. Ces dispositions ont été votées par la CFVU, et l'INSPÉ ne respecte pas le cadrage pour cette année 2024/2025. Il est nécessaire de décider si, pour l'année 2025/2026, une 2^{nde} session obligatoire est mise en place pour le M2, ou si aucune session de rattrapage n'est proposée.

La seconde session concerne exclusivement les étudiants qui ont une moyenne au semestre comprise entre 7 et 10, ainsi que des notes à l'UE en contrôle terminal incluses entre 7 et 10. Si les notes sont inférieures à 7, le redoublement est d'office.

Il est à noter que, dans les UE en contrôle terminal, il n'y a pas qu'une seule évaluation. Par conséquent il est possible qu'il y ait une compensation dans l'UE entre les notes des EC, et entre les UE dans le semestre (si pas d'UE < 7). Il est donc rare que les étudiants aient une moyenne

entre 7 et 10 au semestre. Il n'y a que 2 UE sur 6 (cf. tableau ci-dessous) qui sont en contrôle terminal. Ce qui laisse penser que les étudiants en difficulté ont davantage besoin d'une deuxième année pour progresser, et développer leurs acquis.

2nde session en M2 : le cas du MEEF 1 :

UE3 - Carrière sociale, du premier degré de la communauté éducative	15	CM	TD	TP	PPD	9 ECTS	
Cadre de référence et éthique et CSE	3			3			
Valeurs de la République et Laïcité	3	2	0				
Communication et collaboration au sein de la communauté éducative	3			4	4 (TP)	CT : 1 ET (MIL - dont de 10 en fin de semestre); 2 ^{ème} session : 1 ET (MIL - dont de 10)	
Culture numérique professionnelle	3						
Égalité Filles/Garçons	3						

UE3 - Carrière sociale, du premier degré de la communauté éducative	15	CM	TD	TP	PPD	9 ECTS	
Cadre de référence et éthique et CSE	3						
Valeurs de la République et Laïcité	3			10			CT : 1 PE (MIL - étude de cas, préparation de l'oral); 2 ^{ème} session : 1 PE (MIL - étude de cas)
Communication et collaboration au sein de la communauté éducative	3			3	2 (TP)		
Culture numérique professionnelle	3						CC : 1 EO (appui sur MIL, comex pro et ET CT)
Égalité Filles/Garçons	3						

UE5 - Du hors-jeu à la recherche	15	CM	TD	TP	PPD	9 ECTS	
Initiation à la recherche	3			3	3 (TP)	CT : 1 PE (1 dont recherche); 2 ^{ème} session : CT (jeu de rôle - mémoire)	50%
Recherche documentaire et veille informationnelle	3					CT : 1 ET (Sc. Éducation - dont de 10 en fin de semestre); 2 ^{ème} session : 1 ET (Sc. Éducation - dont de 10)	25%
SHSE - Pratiques de l'éducation	3						
SHSE - Sociologie de l'éducation	3						
SHSE - Sciences de l'éducation	3						
SHSE - Psychologie de l'éducation	3						
Baccalauréat particulier et inclusion	3					CT : 1 PE (SEP - étude de cas); 2 ^{ème} session : ET (SEP - étude de cas)	25%

UE5 - Du hors-jeu à la recherche	15	CM	TD	TP	PPD	9 ECTS	
Initiation à la recherche	3			3	3 (TP)		
Recherche documentaire et veille informationnelle	3					CT : 1 MS (jeu de rôle de mémoire); 2 ^{ème} session : 1 MS (jeu de rôle de mémoire)	
SHSE - Pratiques de l'éducation	3						
SHSE - Sociologie de l'éducation	3						
SHSE - Sciences de l'éducation	3						
SHSE - Psychologie de l'éducation	3						

UE3 : 2nde sessions possibles

UE5 : 4nde sessions possibles

Si la 2nde session est conservée pour le MEEF1, cela signifie qu'il faut une 2nde session pour le MEEF4. Les 4 parcours du MEEF4 ont été interrogés.

Muriel CORET demande si le MEEF1 et MEEF2 ont été consultés. Cécile LALANNE répond que le MEEF2 n'est pas concerné, puisque la mention est en contrôle continu intégral. Elle indique qu'il n'y a pas eu de consultation pour le MEEF1. Ce sujet a toutefois été abordé en journée académique du 2 septembre 2024.

Denis ALAMARGOT souligne que ce n'est pas la seconde session qui laisse une seconde chance à l'étudiant, d'autant plus qu'elle concerne très peu d'étudiants. La possibilité de rattraper avec le 2nde session sera donc minimale.

Muriel CORET revient sur la règle de généralisation de la seconde session à l'ensemble des mentions de la composant. Elle précise que cette dernière est contestée, car elle ne tient pas compte de la réalité des formations. Selon elle, ce qui est inquiétant c'est que, derrière cette injonction, est constatée une tentative d'imposer le contrôle continu intégral partout, qui ne s'adapte toujours aux spécificités pédagogiques. Les maquettes en 1^{er} degré sont assez émiettées, au sein desquelles un contrôle continu intégral ne s'avère pas adapté, à l'instar, selon elle, de l'approche par compétences qu'il s'agirait d'imposer partout.

Denis ALAMARGOT précise que le sujet a été présenté au COSP, et que ce dernier recommande de ne pas mettre en place de 2nde session CT en M2 car cela engendre des difficultés organisationnelles (calendrier), à mettre en perspective avec le peu d'étudiants qui seraient réellement concernés.

Denis ALAMARGOT indique que, lors de la journée académique, certains collègues ont remis en cause la possibilité de mise en œuvre du CCI dans le cas de nos maquettes. Il a été constaté que les contrôles continus intégraux n'étaient pas correctement menés. Les maquettes ne se prêtent pas au CC. Il a été essayé de désenclaver la situation, en proposant de revenir à un contrôle terminal pour certaines UE, et certaines EC. Il s'agissait d'une demande des formateurs en SHSE, notamment pour des UE très morcelées, telles que l'UE 5 ou l'UE3.

L'année dernière a été voté le retour au contrôle terminal, démontrant la contrainte de respecter le calendrier universitaire. Par conséquent, les mémoires devront être soutenus en mai et non plus en juin. La 2nde session aura lieu entre le 2 et le 16 juin. Le fait de disposer d'un contrôle terminal implique de bloquer des semaines entières, sur lesquelles aucun cours ne doit être fixé.

Cécile LALANNE fait remarquer que le S3 n'est pas concerné pour la 2nde session, puisqu'il a été voté ce jour qu'il n'y aurait pas de 2nde session pour les M2.

En l'absence de remarques complémentaires, Alison CHARAMON-HILL soumet au vote des membres du Conseil d'Institut les modifications d'évaluations proposées pour 2025/2026.

Votes :
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Pour : 20

Les modifications sont adoptées à l'unanimité.

UE5 MEEF2 : Se former par la recherche et construire son identité professionnelle :

Les enseignants souhaitent passer en contrôle terminal, au lieu du contrôle continu intégral.

Présentation de la maquette 2024 - 2025 :

UE5 - Se former par la recherche et construire son identité professionnelle	199	10	16	CM	TD	TP	PPD	S ECTS Coef 2	18	CM	TD	TP	PPD	S ECTS Coef 2	79	CM	TD	TP	PPD	S ECTS Coef 3	18	CM	TD	TP	PPD	S ECTS Coef 3
EC1 - Formation à et par la recherche	46							CCJ : 1 PE (40 %) 1 PE (35%)	12					CCJ : 1 PE (40 %) 1 PE (20%)	12					CCJ : PE (30 %)	10					CCJ : 1 Note mémoire 40% + 1 note évaluation AG 4%
EC2 - Méthodologie de la recherche documentaire et veille informationnelle	4																									
EC3 - Unité : Psychologie de l'éducation (E1), Sociologie de l'éducation (E2), So	30							CCJ : ET (40 %)	10	4	8															
EC4 - Spécialité disciplinaire	80								20												20					
EC5 - Connaissance de la diversité des élèves, institutions, territoires	14								6	4	2															
EC6 - Evaluation de l'efficacité de son enseignement	10																									
EC7 - Coopération au sein de la communauté éducative - Projet	15																									

Un travail d'enquête a été mené par Mylène SANCHIZ, responsable de département SHSE. Tous les enseignants sont favorables à un passage en contrôle terminal.

Cécile LALANNE présente les modifications souhaitées.

Modifications pour 2025 - 2026 : passage en contrôle terminal :

Modifications pour 2025 - 2026 : passage en contrôle terminal

	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 3	Semestre 4
Initiation à la recherche :	Production Ecrite 60% session 1 et 2	Production Ecrite 60% session 1 et 2	Production Ecrite 60% session 1 [et session 2 ?]	Mémoire avec soutenance 80% session 1 [et session 2 ?]
Psychologie de l'éducation : 40%	Ecrit sur Table 1h30 session 1 Ecrit sur Table 1h session 2			
Sociologie de l'éducation : 40%		Ecrit sur Table 2h session 1 Ecrit sur Table 2h session 2		
Sciences de l'éducation : 40% ou 20%			Production écrite session 1 Production écrite [session 2 ?]	
Spécificités disciplinaires : 20%			en cours	
Projet interdisciplinaire : 20 %				en cours

S'agissant des évolutions en cours d'étude, les modifications seront proposées pour le prochain CI. Le vote porte donc sur le passage en contrôle terminal pour l'UE5.

En l'absence de remarques complémentaires, Alison CHARAMON-HILL soumet au vote des membres du Conseil d'Institut les modifications d'évaluations proposées pour 2025/2026.

Votes :
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Pour : 20

Les modifications sont votées à l'unanimité.

Muriel CORET indique que cela serait intéressant de voir les effets de ces modifications sur les jurys à venir. Et notamment d'évaluer combien d'étudiants sont mis en difficulté, et ceux qui bénéficient d'un rattrapage. Il s'agit d'éléments dont il faudra tenir compte lors des délibérations. Il faudra également être vigilants quant aux éventuels dégâts collatéraux qui pourraient être engendrés.

Denis ALAMARGOT précise que, lors des conseils de perfectionnement, les étudiants avaient demandé pour le contrôle terminal la limitation du nombre de rendus et du nombre de devoirs en cours d'année.

6. Projets :

- Point sur le projet de création d'un DU préparation du CRPE :

Un projet de DU préparation CRPE est en cours d'étude. Il s'adresserait aux étudiants n'ayant pas été reçus aux concours, ainsi qu'aux contractuels de l'éducation nationale, ayant suffisamment d'ancienneté pour se présenter au concours interne. Le contenu portera sur les épreuves du CRPE.

Les épreuves du CRPE depuis 2022



----- Manuel GIMENES quitte la séance à 12h26 / nombre de votants 19 -----

Les objectifs pédagogiques et professionnels proposés sont :

- Préparer et entraîner les étudiants aux épreuves du CRPE ;
- Renforcer les compétences et connaissances disciplinaires nécessaires à un professeur des écoles dans les fondamentaux et les disciplines de la polyvalence ;
- Renforcer les compétences et connaissances en didactique des disciplines en s'appuyant sur les attendus du concours ;
- Développer les compétences professionnelles du "référentiel métier" évaluées dans les épreuves du concours.

Un état des lieux de formations similaires dispensées dans d'autres INSPÉ est présenté.

Analyse de l'existant - Créteil :

Intitulés	Coûts	Modalité	Nombre d'heures	Public Visé
DU admissibilité	1 DU : FI : 300€ + droits Autofinancement : 750€ + droits Financé : 1500€ + droits	Présentiel	150h	<ul style="list-style-type: none"> - Étudiants sortant d'un Master MEEF 1er degré ayant échoué au concours ; - Candidats en reconversion professionnelle
DU admission	2 DU : FI : 600€ + droits Autofinancement : 1500€ + droits Financé : 3000€ + droits		150h	

Analyse de l'existant - Lyon et Grenoble :

Intitulés	Coûts	Modalité	Nombre d'heures	Public Visé
Lyon AEU Préparation au CRPE	Autofinancement : 1020 € Financé: 1400 €	Présentiel Hybride	188h	<ul style="list-style-type: none"> - Titulaires Master - Dispensé de la condition de diplôme pour passer le CRPE.
Grenoble DU CoMéPE	1950 €	Présentiel	198h	Personne ayant interrompu ses études depuis 3 ans au moins, et répondant aux conditions d'éligibilité pour passer le CRPE

Analyse de l'existant - Bretagne :

Intitulés	Coûts	Modalité	Nombre d'heures	Public Visé
Module 1 : Admissibilité - Maths & Français :	690 €	Distanciel Hybride	20h	<ul style="list-style-type: none"> - Toutes personnes validant les conditions d'inscription au concours - Titulaires Master 2 MEEF 1er degré - Dispensés de la condition de diplôme pour passer le CRPE.
Module 2 : Admissibilité - Histoire-Géographie EMC et Sciences Technologie.	400 €	Distanciel Hybride	12h	
Module 3 : Épreuves d'admission, Préparation aux épreuves orales :	690 €	Distanciel Hybride	40h	

Une demande d'ouverture de DU a été faite pour l'année prochaine. Il faut déterminer si ce dernier sera en distanciel ou en mode hybride. L'idée du distanciel/hybride semble la plus pertinente, afin de pouvoir élargir le public ciblé.

Une brève description est communiquée.

Un groupe de travail devra être constitué, afin de définir la maquette et les modalités de mise en œuvre de la formation (suivant la même règle de composition que celle adoptée pour le DU CAPEFE).

La proposition de maquette devra être soumise au vote du CI du 10 décembre 2024, dans la perspective d'une ouverture de la formation en septembre 2025, dont la maquette doit être remontée pour le 13 décembre 2024.

Muriel CORET indique que le syndicat est plutôt favorable à ce projet, et qu'il avait fait remonter la nécessité de cette mise en œuvre. La question se pose pour les étudiants qui n'ont pas été reçus au concours, et qui ne peuvent bénéficier d'aucun autre dispositif. S'il y a une réforme, donnant lieu à l'avancement du concours en fin de licence, le public visé risquerait toutefois de changer. Par contre, les reconversions professionnelles, qui se préparent par le privé ou par leurs propres moyens pourront être concernées. Ainsi, quelle que soient les modalités de la réforme, il y aura toujours un besoin de formation pour la préparation au concours.

Muriel CORET demande si le groupe de travail a déjà été composé. Cécile LALANNE répond par la négative.

Denis ALAMARGOT indique que la constitution de ce groupe peut se faire comme celui qui a été fait pour le CAPEFE. Toutes les personnes intéressées peuvent y participer. Les disciplines doivent être représentées, avec de la polyvalence, ainsi que les responsables de sites. Avec le mode

hybride, il faut s'assurer de la faisabilité technique d'organisation de visioconférences. De plus cela permettrait de mettre en place des petits groupes en présentiel, et d'alimenter les 3 sites.

Denis ALAMARGOT précise qu'un DU est forcément rattaché à une université. Une discussion avec l'université de La Rochelle devra être menée, car des synergies pourraient être créées, avec peut-être un double DU ou DIU, qui irriguerait l'ensemble de l'académie.

François GEOFFRIAU fait part de son intérêt pour être observateur du projet.

Alison CHARAMON-HILL soumet la proposition de la mise en place d'un module optionnel pour l'épreuve de langues.

David FEVIN intervient pour indiquer qu'il y a un réel besoin. Cela fait écho avec tout le travail qui est engagé concernant les contractuels. Ces derniers vont forcément être intéressés. Cela va dans la logique d'accompagner dans les 3 ans les contractuels pour passer le concours, surtout dans le 2nd degré. Le message induit par la mise en œuvre de la formation, « On vous accompagne par la formation dans cette entrée dans le métier de contractuel et vous aurez la possibilité d'être préparé au concours », est un très bon message envoyé aux futurs collègues.

Muriel CORET intervient par rapport au message pour les contractuels évoqués au-dessus. Le message sera d'autant plus clair si l'employeur finance l'inscription.

- Point sur le projet d'organisation d'un séminaire international en didactique de la littérature :

L'INSPÉ soutient l'organisation d'évènements scientifiques, soit par un soutien indirect lorsqu'il s'agit d'un laboratoire, ou peut être promoteur d'un événement scientifique. Tous les 2-3 ans, une opportunité d'organiser un séminaire ou un colloque international se présente.

Une demande a été relayée par Pierre MOINARD, pour l'organisation d'un séminaire international en didactique de la littérature. Ce projet a été présenté au COSP du 17 septembre 2024, qui y a porté un avis favorable. Il représente une opportunité de recevoir ce séminaire en 2025, en collaboration avec des laboratoires tels que le FORELLIS.

L'INSPÉ apporterait un soutien de 1 000 euros. Le budget est en cours de construction. L'idée est d'ouvrir ce séminaire aux praticiens, aux collègues, ainsi qu'au grand public. La directrice de la CARDIE a indiqué qu'elle était ouverte à tout partenariat.
À noter qu'à ce jour une seule demande de projet a été formulée pour l'année civile 2025.

En l'absence de remarques complémentaires, Alison CHARAMON-HILL propose de passer aux questions diverses.

7. Questions diverses :

Muriel CORET intervient pour rappeler qu'au niveau national a lieu ce mardi 1^{er} octobre 2024 une mobilisation inter-syndicale, portant sur les services publics et leurs besoins de fonctionnement (recrutements, revalorisation de salaires et abrogation de la réforme des retraites).

Les membres du Conseil d'Institut n'ayant pas d'autres questions diverses à aborder, la séance est levée à 12h44.

La prochaine séance du Conseil d'Institut se tiendra le 10 décembre 2024 à 09h30, en salle des actes de l'INSPÉ de l'académie de Poitiers.

La Présidente de séance

Le directeur de l'INSPÉ,



par intérim,
Alison CHARAMON-HILL.



Denis ALAMARGOT.

La secrétaire de séance,
Angélique BENOIT.



